



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2022-015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 11 février 2022

L'an deux mil vingt-deux le vendredi 11 février à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle annexe de la mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 03/02/2022
Date d'affichage 03/02/2022

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Julien MOREAU, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU.

Nombre de conseillers : 12
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 12
Procurations : 3

Étaient absents excusés : Madame Alexandra FOUCAULT a donné pouvoir à Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Nicolas GAZENGEL a donné pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAI, Monsieur David LECARPENTIER a donné pouvoir à Monsieur Anthony ROULLIER.

Était absent non excusé : néant

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Florence CHASSÉ a été élue secrétaire de séance.

TRAVAUX AMÉNAGEMENT MAISON DE LA MOISSON

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Présentation de la décision

Le comité des fêtes a fait une demande auprès de Monsieur le Maire pour aménager la Maison de la moisson. Ces travaux consisteraient à faire une séparation entre le musée et la salle qui ainsi, pourrait servir aux associations ou autres réunions diverses.

Plusieurs devis ont été réalisés :

	GEDIMAT	DOINEAU	MAISON.FR
Fournitures HT	1058.49 €	1134.93 €	929.40 €

A noter que ces travaux seront effectués par l'agent technique en partenariat avec les membres du comité des fêtes.

Par ailleurs, ces derniers ont également sollicité Monsieur le Maire afin d'équiper la salle d'un vidéoprojecteur.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de valider le devis de Maison.Fr et d'acquiescer un vidéoprojecteur (même modèle que celui de la salle de conseil).

Envoyé en préfecture le 22/02/2022

Reçu en préfecture le 22/02/2022

Affiché le 11/02/2022

SLOW

ID : 053-215300260-20220211-2022_015-DE

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 12 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 11 février 2022.

Le Maire, Anthony ROULLIER

